

« LE SANTECOIS »

FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

N° d'appel d'urgence (état civil...)

le samedi matin de 9h30 à 12h :

06.77.67.37.85

SERVICES DE GARDE

Médecins de garde :

EN CAS D'URGENCE

APPELEZ LE 15 !



Pharmacies :

Du 25 au 28 janvier :

MORIN-COQUENDEAU – 15, rue

Gén. Leclerc – St Pol

☎ 02.98.69.01.62.

Mardi 29 janvier :

LE MAT – 9, rue Croix au Lin – St Pol

☎ 02.98.69.02.88.

Mercredi 30 janvier :

LE BOT – 24, rue Gen Leclerc – St Pol

☎ 02.98.69.00.49.

Judi 31 janvier :

Pharmacie du Léon – Centre

Commercial – Place de l'Evêché – St Pol

☎ 02.98.69.01.42.

Du 1^{er} au 7 février :

VETTER – 16, rue Albert Louppe – Carantec

☎ 02.98.67.00.28.

PHARMACIE DU GULF STREAM

La Pharmacie du Gulf Stream de SanteC

vous informe de leurs nouveaux horaires

d'ouverture depuis le 2 janvier 2008 :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30

et de 14h à 19h30.

Le samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à

18h.

ANNONCE

MAISON A LOUER

Particulier loue maison au n°120 de la rue de Sieck : 2 chambres, lingerie, cuisine, salon, garage, Jardin.

Libre à partir du 1^{er} mars

575 Euros

☎ 02.98.68.82.52.

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2008 (en résumé)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité, le Plan Local d'Urbanisme venant en remplacement du P.O.S. existant.

Conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du P.L.U. ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Institution du Droit de Préemption Urbain

Le conseil a décidé à l'unanimité d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones urbaines (zones U) ou à urbanisation future (zones AU) du Plan Local d'Urbanisme.

IL a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, Le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux. Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 123-13-4 du Code de l'Urbanisme.

Edification de clôture

Les élus ont décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de la date d'adoption de la présente délibération, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

Terrain de foot

Suite à la montée en DHR de l'AS SanteC, le conseil a décidé de faire l'acquisition de 2 constructions mobiles et d'un Bungalow sanitaire / douche auprès de la société Loxam de Morlaix, afin de se conformer à la demande de la Commission Régionale des Terrains et Equipements de la Ligue de Bretagne de Football.

Coût de l'investissement : 17 090.72 Euros TTC.

AFFAIRES SCOLAIRES

FORUM DES FORMATIONS

L'édition 2008 du Forum des Formations des Collèges et Lycées Publics du secteur Morlaix/Landivisiau se tiendra au Collège de Kerzourat de Landivisiau le samedi 2 février de 9h à 12h. Le forum a pour mission de présenter l'offre de formation après la troisième, aux élèves et leur famille des établissements du secteur de Morlaix et Landivisiau.

Cette présentation existe depuis 4 ans et donne satisfaction. Elle permet d'améliorer l'information sur l'enseignement général, technologique et professionnel et de clarifier pour les élèves, les contenus de l'offre de formation après la troisième.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ORGANISE

LA COLLECTE DES SERINGUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS LÉONARD

Les seringues et les déchets d'activités de soins piquants sont des déchets dangereux. En les jetant dans les conteneurs à ordures ménagères, le personnel de collecte est exposé à des risques graves et infectieux.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays Léonard a décidé de mettre en place une collecte spécifique des seringues. Désormais, les boîtes de conditionnement, d'un volume de 2 litres, disposant d'une ouverture spécifique et d'une fermeture sécurisée pour les seringues, sont mises gratuitement à disposition des particuliers.

La 1^{ère} boîte de conditionnement est à retirer auprès des pharmacies de la Communauté de Communes. Une fois pleine, elle est à rapporter à la déchetterie de Ty Korn à Plougoum où elle pourra être échangée contre une boîte vide.

AFFAIRES SOCIALES

ADMR

L'Association du service à domicile



L'association ADMR Saint-Pol-de-Léon/Santec, créée le 28 mai 1956, est membre du réseau national ADMR. Elle adhère à la fédération ADMR du Finistère, qui regroupe 114 associations locales. Elle a l'agrément qualité de la Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle intervient sur les communes de Saint Pol de Léon et Santec. Elle est administrée et gérée dans le respect de la loi de 1901, par un conseil d'administration composé de bénévoles aidés par une équipe administrative formée de deux secrétaires salariées, Katell GUILLOU et Anne-Laure ROUE et d'une encadrante de proximité, Nathalie TONNARD, responsable du personnel et des relations avec les personnes aidées.

Vous souhaitez ou vous avez besoin d'être accompagné à domicile

L'association vous propose deux dispositifs :

- Le service prestataire : l'ADMR met à votre disposition ses professionnels qualifiés. L'association est leur employeur.
- Le service mandataire : vous êtes l'employeur de votre aide à domicile. Vous signez avec l'association un contrat de mandat et elle effectue pour vous toutes les démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié.

Quels services l'ADMR peut-elle vous apporter ?

Actes ordinaires de la vie quotidienne :

- Entretien du cadre de vie
- Courses, préparation des repas, ménage, rangement, entretien du linge

Actes essentiels de la vie quotidienne :

- Aide au lever, au coucher
- Stimulation à la toilette
- Aide à la prise des repas
- Aide au déplacement

Vie sociale et relationnelle :

- Promenade, accompagnement
- Tâches administratives
- Lecture, correspondance
- Ecoute, dialogue
- Sortie d'hospitalisation

Sur quel financement ?

Les tarifs sont fixés en fonction de votre situation. Des organismes tels que le Conseil Général, les caisses de retraite (l'ADMR a un agrément de toutes les caisses de retraite), les Mutuelles, peuvent vous accorder une aide.

Une réduction d'impôts égale à 50% de la dépense engagée, voire un crédit d'impôt

est possible (dans la limite d'un plafond fixé annuellement).

L'association, représentée sur la commune de Santec par Marie-Rose QUIMERCH, se déplace à domicile et se charge de toutes les démarches administratives pour obtenir le financement.

Le service de Téléassistance Filien

Pour permettre aux personnes seules ou en couple, de continuer à vivre en toute sécurité à domicile, l'ADMR assure l'installation et la maintenance d'appareils de téléassistance au fonctionnement simple. Il suffit de fournir les coordonnées téléphoniques de 3 personnes. En cas de problème, une simple pression sur le bouton du pendentif ou du bracelet suffit à rentrer en relation avec la centrale d'écoute basée à Verdun. Celle-ci fait alors le nécessaire pour que la personne qui appelle soit prise en charge. Le bénévole responsable est Joseph Abéguilé. Une réduction d'impôt égale à 50% de la dépense peut être obtenue.

L'aide aux familles

L'ADMR gère également le service Famille en collaboration avec Liliane Jaudet, responsable bénévole. Les TISF (Technicienne de l'intervention sociale et familiale) sont des professionnelles qualifiées qui interviennent auprès des familles dans les cas suivants : naissance, maladie, fatigue, hospitalisation, accident, décès...

Des aides financières sont possibles sous certaines conditions de ressources. L'association effectue toutes les formalités nécessaires à l'obtention d'une prise en charge auprès des organismes financeurs : caisses d'allocations familiales, caisses primaires d'assurance maladie, PMI, mutualité agricole, mutuelles,...

Le personnel d'intervention de l'association

L'ADMR compte un effectif de 40 aides à domicile en contrat à durée indéterminée, à temps partiel, soit l'équivalent de 30 emplois à temps plein. Elles effectuent annuellement un volume d'heures compris entre 46 000 et 47 000. Le nombre de personnes aidées varie entre 350 et 380.

Le projet de l'association

Afin de faire face à l'augmentation de la demande de services et d'améliorer l'accueil du public, l'association va agrandir d'un tiers la superficie de ses locaux situés au 17 de la rue Batz. Elle a comme projet la mise en place de la télégestion à compter du début de l'année 2008 et la modulation du temps de travail dans les mois qui suivront.

ADMR, 17 rue Batz, St Pol de Léon

Téléphone-fax : 02.98.19.11.87.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Fermeture mensuelle : le 1^{er} mercredi du mois.

VIE ASSOCIATIVE

FOYER DU 3^{ème} AGE



Les membres du club des anciens et du club de pétanque ont partagé la galette des rois jeudi 17 janvier 2008.

Après avoir dégusté une délicieuse galette de la boulangerie LORRE, les rois et les reines se sont vus couronnés par la Présidente du Foyer, Madame Eliane NICOL.

ASSOCIATION EURYTHMIE



Programme des cours pour le 2nd trimestre :

Lundi

- 10h30-11h : Abdos-fessiers
- 11h-11h30 : Renforcement musculaire généralisé
- 11h30-12h : Stretching – relaxation

Mercredi

- 18h30-19h : Abdos-fessiers
- 19h/19h30 : Renforcement musculaire généralisé
- 19h30/20h : Liaerobic - Step
- 20h/20h30 : Stretching – relaxation
- 20h30/21h45 : Yoga

Vendredi

- 14h30-15h : Abdos-fessiers
- 15h-15h45 : Renforcement musculaire généralisé - Stretching

Vous pouvez contacter Kathy au 02.98.29.72.29./06.79.83.73.04.

email : yogiyoga@hotmail.fr

Site : yogiyoga29.free.fr

(En ligne fin janvier)

LOTO



Chaque année, l'association des parents d'élèves de l'Ensemble Scolaire du Kreisker de Saint Pol de Léon, organise un LOTO dont le bénéfice sert à subventionner le plus grand nombre d'activités scolaires et périscolaires pour l'ensemble des élèves de l'établissement (collège et lycée).

Cette année le LOTO aura lieu le 3 février à 14h à la salle Isidore Daniélou de St Pol de Léon. Vous pourrez tenter de gagner, entre autres, des bons d'achat allant jusqu'à 200€, un téléviseur LCD, un GPS, un lecteur enregistreur DVD et de nombreux autres lots.